

Transport scolaire 2025-2026

Élèves du PRIMAIRE

MESSAGE AUX PARENTS

MODALITÉS POUR LA RENTRÉE

Avis d'embarquement

À compter du **18 août**, vous pourrez consulter, via le **Mozaïkportail**, les coordonnées personnalisées de transport de votre enfant. Comme les données sont sous réserve de modifications jusqu'à la dernière minute, il est très IMPORTANT de le consulter la veille de la rentrée.

Pour vous inscrire au **Mozaïkportail**, communiquez directement avec le secrétariat de l'école.

Conformément à notre nouvelle procédure, dorénavant vous ne recevrez plus de carte d'embarquement pour votre enfant. Vous aurez la responsabilité de l'imprimer à partir du **Mozaïkportail**.

À compter du 15 septembre, cette carte sera obligatoire et tous les élèves devront l'avoir en leur possession en tout temps. Elle pourrait être exigée à l'embarquement par un conducteur ou un surveillant.

Transport des élèves inscrits au service de garde

Les élèves inscrits à temps plein au service de garde n'ont pas accès au transport scolaire.

À des fins de sécurité, les billets remis à l'enseignant ou au conducteur, les appels des parents le matin même, etc., sont refusés.

Les élèves inscrits 1 à 3 jours/semaine peuvent avoir accès au transport scolaire, et ce, conditionnellement à ce que **ces journées soient fixes** (ex. : mardi, mercredi, jeudi = service de garde / lundi et vendredi = autobus).

Transport à une 2^e adresse : 119 \$

Le Service du transport reconnaît une seule adresse pour l'organisation des parcours. Le transport d'un élève à une 2^e adresse (garde partagée, gardienne ou autre) vous sera facturé. **Les places sont très limitées pour ce service, il est donc essentiel de prévoir un plan B.**

Remplir le formulaire de demande de transport complémentaire directement en ligne **avant le 30 juin** en suivant ce lien :

<https://csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/formulaires/>

☛ **Le traitement des demandes débutera le 16 septembre.** Si elle est acceptée, une facture vous sera acheminée **par courriel** (vérifier également dans les courriels indésirables) **et le transport prendra effet lorsque celle-ci sera acquittée.**

Places vacantes : 176 \$

L'élève demeurant à moins de 1,6 km de l'école qu'il fréquente n'est pas admissible au transport scolaire. Cependant, il peut utiliser le transport si une place est disponible dans l'autobus assigné à son quartier.

Remplir le formulaire de demande de transport complémentaire directement en ligne **avant le 30 juin** en suivant ce lien :

<https://csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/formulaires/>

☛ **Le traitement des demandes débutera le 24 septembre selon l'ordre de réception.** Si elle est acceptée, une facture vous sera acheminée **par courriel** (vérifier également dans les courriels indésirables) **et le transport prendra effet lorsque celle-ci sera acquittée.**

Changement d'école : 176 \$

L'élève qui ne fréquente ni l'école de quartier ni une école à projet particulier **n'est pas admissible au transport scolaire**. Toutefois, si des circuits existent dans son quartier, le parent qui le désire peut faire **une demande de place vacante**.

Remplir le formulaire de demande de transport complémentaire directement en ligne **avant le 30 juin** en suivant ce lien :

<https://csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/formulaires/> .

☛ **Le traitement des demandes débutera le 23 septembre selon l'ordre de réception.** Si elle est acceptée, une facture vous sera acheminée **par courriel** (vérifier également dans les courriels indésirables) **et le transport prendra effet lorsque celle-ci sera acquittée.**

*** Prendre note que ces services sont à coût fixe sans considération pour le nombre ou la fréquence d'utilisation et sont non remboursables.**

Vous déménagez !

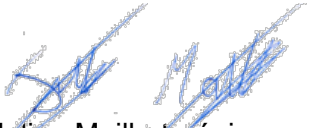
Communiquez la nouvelle adresse directement à l'école de fréquentation **avant le 30 juin 2025**.

Pendant la période de fermeture de l'école, vous pourrez nous informer de tout changement d'adresse en remplissant le formulaire en ligne au :

<https://csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/vous-demenagez/>

ou en composant le (819) 379-5989 poste 7223.

Soyez assurés que le Service du transport met tout en œuvre pour la sécurité de votre enfant.


Julien Mailhot, régisseur
Service du transport scolaire
transport@csscdr.gouv.qc.ca